



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
RÉUNION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté  
et de la légalité  
Bureau de l'environnement**

Saint Denis, le **11 JUIN 2021**

Dossier n°2021-37

**100 14 13**  
N° SG/DCL

RAR n° 2 C **136 064 0918 4**

DEAL/SEB : M. Florent TECHER  
Tél. : 02 62 94 78 13  
[florent.techer@developpement-durable.gouv.fr](mailto:florent.techer@developpement-durable.gouv.fr)

Préfecture : Mme Fanja RALIBERA  
Tél. : 02 62 40 76.08  
courriel : fanja.ralibera@reunion. pref.gouv.fr

Le préfet de la région Réunion

à

Monsieur le maire  
Hôtel de ville  
97430 Le Tampon

**Objet :** Dossier de déclaration au titre du code de l'environnement concernant le projet de réalisation du chemin d'exploitation des Pétréas situé sur la commune du Tampon.

**Ref :** votre courrier du 21 mai 2021

Vous avez déposé un dossier de déclaration, enregistré sous le numéro 2021-37 en date du 1<sup>er</sup> juin 2021 concernant le projet cité en objet.

Ce dossier ne peut être jugé complet au regard des exigences de l'article R 214-32 du code de l'environnement.

En effet, le numéro de SIRET qui figure à la page 4 du dossier correspond au SIRET de la région Réunion et non celui de la commune du Tampon.

Vous disposez un délai de trois mois pour me faire ce document.

Je vous rappelle qu'en l'absence de réponse de votre part dans les délais impartis et, conformément au 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article R. 214-33 du code de l'environnement, il sera fait opposition tacite à votre déclaration.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour le préfet et par délégation,  
la responsable de bureau

Corinne NATIVEL

Copie à :  
- Deal Seb  
- M. le sous-préfet de Saint-Pierre